

## **GARANTIE DE PRODUIT FHIABA**

### **POUR USAGE RÉSIDENTIEL SEULEMENT**

#### **GARANTIE TOTALE DU PRODUIT DE DEUX ANS<sup>1</sup>\***

Pendant deux ans à compter de la date d'achat d'origine, la garantie du produit Fhiaba couvre toutes les pièces et la main-d'œuvre nécessaires à la réparation ou au remplacement, dans le cadre d'une utilisation résidentielle normale, de toute pièce du produit présentant un vice de matériel ou de fabrication.

#### **SYSTÈME SCÉLLÉ COMPLET DE 5 ANS DE GARANTIE - PIÈCES ET MAIN-D'ŒUVRE<sup>2</sup>**

Pendant les cinq premières années suivant l'achat, la garantie du produit Fhiaba couvrira toutes les pièces et la main-d'œuvre nécessaires à la réparation ou au remplacement, dans le cadre d'une utilisation résidentielle normale, du compresseur, du condenseur, de l'évaporateur, du sècheur et de tous les tubes de raccordement défectueux de matériel ou de fabrication.

#### **SYSTÈME SCÉLLÉ LIMITÉ À DOUZE ANS - GARANTIE DES PIÈCES SEULEMENT<sup>2</sup>**

Pendant les douze premières années à compter de la date d'achat d'origine, la garantie du produit Fhiaba couvre toutes les pièces qui présentent un vice de matériau ou de fabrication dans le système scellé (pièces uniquement). Le système scellé comprend le compresseur, le condenseur, l'évaporateur, le sècheur et tous les tuyaux de raccordement.

#### **CONDITIONS APPLICABLES À CHAQUE GARANTIE**

Cette garantie n'est valable que dans les 50 États continentaux des États-Unis et dans le pays du Canada. Cette garantie s'applique uniquement à l'acheteur original et n'est pas transférable. Tous les services fournis par Fhiaba conformément à la garantie indiquée doivent être effectués par un réparateur agréé Fhiaba, sauf indication contraire de la part de Fhiaba. Ce service sera fourni pendant les heures normales de bureau de chaque région.

Cette garantie ne s'applique qu'aux produits installés pour un usage résidentiel normal et ne s'applique pas à un usage commercial ni à une utilisation sur des yachts. Cette garantie ne couvre que les services effectués sur le site d'installation du produit et ne couvre pas les coûts associés à la réparation hors site, sauf autorisation expresse de Fhiaba, ni les frais de déplacement liés à la fourniture de services sur des sites distants. Les sites distants sont définis comme étant en dehors du territoire établi de la société de service attribuée. Cette garantie ne couvre aucune pièce ou main-d'œuvre pour corriger tout défaut causé par une négligence, un transport, une livraison, une installation, un accident, une utilisation, un entretien, une installation, un service ou une réparation impropre, y compris, mais sans limitation, le retrait et la réinstallation incorrects à ou pendant la livraison / installation du produit. Les recours décrits dans le présent document pour chaque garantie sont les seuls que Fhiaba fournira, soit en vertu de ces garanties, soit en vertu d'une quelconque garantie de plein droit. Fhiaba ne sera pas responsable des pertes de produit dues à la détérioration ni aux dommages consécutifs causés aux ébénisteries, aux matériaux de construction ou aux matériaux de finition, tels que les revêtements de sol, etc. Fhiaba ne sera pas responsable des dommages indirects ou accessoires résultant de la violation de ces garanties ou de toute autre garantie, expresse, implicite ou légale.

La garantie sera valide et effective uniquement sur présentation du document indiquant la date d'achat de l'appareil, et plus précisément de la facture correspondante, de la preuve d'achat ou d'un document équivalent indiquant le nom du vendeur, la date de livraison et les données d'identification, de l'appareil. (Tel que; numéro de modèle, numéro de série). Dans le cas où un nouveau produit est inclus dans l'achat d'une nouvelle construction résidentielle; cette garantie s'applique au résident d'origine de l'emplacement contenant le produit Fhiaba et la couverture de la garantie commencera à la date d'occupation de la résidence (preuve d'occupation requise) jusqu'à un maximum de six mois à compter de la date d'achat du produit par le développeur, société du distributeur ou du revendeur. Cette extension ne s'applique pas à la note 1 ci-dessous. Pendant la période de garantie, Fhiaba se réserve le droit d'évaluer l'opportunité de réparer l'appareil ou, à sa discrétion, de le remplacer par un produit Fhiaba de caractéristiques et fonctionnalités équivalentes. Au cours des années 3 à 12, les remplacements seront proposés à un prix de détail réduit en fonction de l'âge et du prix d'achat initial du produit remplacé. Fhiaba se réserve le droit de réviser cette garantie à tout moment. Certains états n'autorisant pas l'exclusion ou la limitation des dommages accessoires ou indirects, la limitation ou l'exclusion ci-dessus peut ne pas s'appliquer à vous. Cette garantie vous donne des droits légaux spécifiques et vous pouvez également avoir d'autres droits qui varient d'une province à l'autre.

Tous les consommateurs ayant besoin de pièces et / ou de service peuvent contacter le service après-vente Fhiaba North America par:  
Email: [fhiaba@adcoservice.com](mailto:fhiaba@adcoservice.com)  
Téléphone sans frais: 1-855-4-FHIABA (1-855-434-4222)

<sup>1</sup> Les portes, les panneaux, les cadres de produit et les surfaces intérieures en acier inoxydable sont couverts par une garantie limitée de 30 jours sur les pièces seulement pour les défauts cosmétiques provenant de l'usine.

<sup>2</sup> La garantie du système scellé n'inclut pas la défaillance électromécanique de la vanne de commutation de réfrigérant.

\* Les filtres à eau de remplacement ne sont pas couverts par la garantie du produit